Madame la Présidente, Métropole d'Aix-Marseille Provence Le Pharo, 58 boulevard Charles-Livon, 13007 Marseille

Objet: Recours gracieux de l'AESE et de l'ARSNA contre l'approbation du Plan de Déplacement Urbain ou Plan de mobilité.

Nous,

AESE (Association pour l'Environnement sur Septèmes et Environs), Les Alephs, Carraire des Arlésiens, 13240 Septèmes les Vallons,

et ASRNA (Association Septèmoise pour la Réduction des Nuisances de l'Autoroute), 8 chemin de la haute bédoule, 13240 Septèmes les Vallons,

toutes deux membres de France Nature Environnement 13,

adressons un recours gracieux et demandons l'annulation de l'acte de mise en oeuvre que vous avez pris de l'approbation du Plan de mobilité de la Métropole du 16 décembre 2021 car les remarques suivantes, régulièrement exprimées durant l'enquête publique, n'ont pas été prises en compte dans le projet amendé, ni même mentionnées dans le rapport du Commissaire enquêteur.

Absence de Plan piéton

Alors qu'un plan d'actions détaillé figurait au précédent PDU adopté par la Communauté urbaine de Marseille, le Plan Piéton n'est évoqué dans le présent Plan de mobilité qu'à titre de projet, ce qui constitue une régression par rapport aux dispositions antérieures. L'AESE et l'ARSNA ont fait des recommandations pour la mise en place de trottoirs, et quand ils existent, de trottoirs suffisamment larges pour le passage des poucettes, notamment sur la Commune de Septèmes et environs, qui n'ont pas été prises en compte.

Non-respect des objectifs du Plan national vélo

Adopté en 2018, le Plan national Vélo, assez largement doté, prévoit de passer à 9% la part du vélo dans les déplacements du quotidien et ce dès 2024. Si nous actons l'objectif visant à passer non plus à 5% mais à 7% la part du vélo, aucun indice ne permet de crédibiliser cet engagement, notamment en termes de moyens humains affectés à cette mission. Le plan de mobilité ne respecte pas le plan Vélo national.

Pour mémoire, alors qu'un Plan vélo métropolitain a été adopté en 2019, seule (ou presque) la piste cyclable de la Corniche a été réalisée depuis cette date.

Les observations de l'AESE sur l'absence de projet de pistes cyclables sur Septèmes et environs, encore moins connectées avec le Plan Vélo de la Métropole, n'ont pas été prises en compte. Leur prise en compte aurait permis d'approcher l'objectif du Plan Vélo.

Non respect des objectifs du SRADDET

Le SRADDET prescrit, dans l'hypothèse la plus basse, de faire baisser de 15% le trafic automobile, le principal potentiel de baisse se situant dans les métropoles. Or, même dans sa version modifiée, le Plan affiche un objectif de -13%.

Dans leurs contributions, l'AESE et l'ASRNA ont demandé le développement de la fréquence des trains entre Aix en Provence et Marseille. La fréquence actuelle n'est pas proportionnée aux flux existants et ne constitue pas une alternative crédible à la voiture.

Lutte contre les bruits routiers et la pollution aérienne de l'air

Lors de la consultation publique, l'ASRNA a demandé le passage de la vitesse maximale sur autoroute urbaine de 90 km/h à 70 km/h, notamment dans la traversée de Septèmes. La réduction de la vitesse de 20km/h réduit le bruit de moitié, et abaisse les émissions de particules.

Cette proposition n'a pas été reprise, n'a pas reçu de réponse.

De même, la proposition de mur anti-bruit en face du mur anti-bruit existant n'a pas davantage été examinée. Ce mur protègerait, à Septèmes (Haute bédoule), outre un habitat dense, un camping.

Ne doutant pas de votre écoute, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations respectueuses.

Marie-Noelle BLAZY Présidente de l'AESE, par délégation, Pierre GALLOUIN Pierre GALLOUIN Président de l'ASRNA